**No 8337**

CHAMBRE DES DEPUTES

**Projet de loi portant approbation du Protocole d’amendement à l’Accord portant création de l’Organisation internationale de la vigne et du vin, signé à Paris, le 3 avril 2001**

**Résumé**

Le projet de loi qui se compose d’un article unique entend de ratifier le Protocole d’amendement de l’Accord portant création de l’Organisation internationale de la vigne et du vin (ci-après : l’OIV) qui vise à transférer le siège de l’OIV de Paris à Dijon à partir du printemps 2024 et a été proposé par la France.

Pour rappel, l’Accord portant création de l’OIV, signé à Paris, le 3 avril 2001 a été approuvé par une loi du 22 juillet 2003. En date du 21 mai 2022, l’assemblée générale de l’organisation a adopté par consensus le Protocole d’amendement à l’accord susmentionné, afin de transférer le siège de l’organisation de Paris à Dijon.